



FICHE 5

QUALITE
et CONTRÔLES

une production rigoureuse

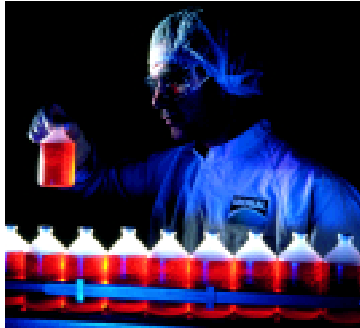
Après l'étape de la recherche, puis celle de l'enregistrement, vient la production. Le médicament vétérinaire est un produit qui conformément à la réglementation, doit subir de nombreux contrôles de façon à garantir un produit de qualité. La fabrication d'un médicament vétérinaire obéit aux Bonnes Pratiques de Fabrication (B.P.F.), identiques à celles qui sont requises pour la fabrication d'un médicament humain.

Les matières premières qui rentrent dans la composition du médicament répondent aux normes de la **Pharmacopée**.

De plus, la production d'un médicament vétérinaire ne peut se faire qu'au sein d'un établissement qui a reçu une autorisation administrative des autorités intervenantes (ANMV / AFSSA).

Ces exigences de qualité ont pour finalité la Santé humaine et animale et le bien-être animal.

Le procédé de fabrication est rigoureux et codifié : contrôle de la pureté des matières premières, manipulations des produits selon des règles précises, chaque lot fabriqué subit tout un panel de contrôles tant au cours de la fabrication qu'au niveau du produit fini.



Les unités de production de médicaments vétérinaires doivent également respecter un certain nombre de directives concernant le personnel, les bâtiments, l'environnement,... Elles s'adaptent sans cesse à une technicité grandissante et répondent à des exigences de contrôle et de sécurité de plus en plus pressantes.

«En assurant entre autres, la pureté des composants, leur dosage précis et une stabilité garantie, l'industrie pharmaceutique vétérinaire produit des médicaments de qualité, efficaces et sûrs, et contribue par là même au bien-être des animaux.»

Gilles Chappuis - Responsable Pharmaceutique Délégué - Merial.

Définitions :

Pharmacopée : Recueil officiel contenant la nomenclature des substances pharmaceutiques (sorte de fiche signalétique).

AFSSA : Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.



www.simv.org